

# Passeport Pour l'Autonomie (PPA) : modalités d'obtention

## 1. Introduction

- A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, tout adhérent de Roc & Co ayant souscrit l'option SAE doit passer le « Passeport Pour l'Autonomie » (PPA) pour pouvoir grimper sur le mur d'escalade du gymnase de la cité scolaire de Villard de Lans.
- Le PPA sera accordé à l'issue d'une séance d'évaluation/formation de 2H30 sur le mur, encadrée par un BE/DE Escalade ou Guide (adhérent et investi sur l'activité du Club)
- Les titulaires des diplômes suivants sont dispensés de suivre la séance d'évaluation/formation : BE /DE Escalade et Escalade et Milieu Naturel, Initiateur Escalade et Alpinisme, BAPAAT Escalade, CS Escalade, et Deugs/Licences STAPS ayant une carte pro en cours mentionnant l'escalade, Guides de haute Montagne. Ils doivent cependant, pour se voir remettre leur Passeport Pour l'Autonomie, présenter une photocopie de leur diplôme et/ou des justificatifs requis.

## 2. Séances d'évaluation/formation

- Les séances d'évaluation/formation sont gratuites pour les participants (leur coût est inclus dans le montant de l'option SAE). Chaque séance est facturée 100 € au club par les BE.
- Les séances sont organisées par le référent salarié qui s'efforcera de remplir les séances au maximum. La check-list d'évaluation des compétences sera remise au préalable à chaque adhérent. Le nombre de personnes est de 12 max.
- Tout adhérent peut demander à suivre des cours de perfectionnement pour satisfaire aux critères de la check-list. Ces cours ne sont pas pris en charge financièrement par le Club, ils coûtent 30 € par personne pour 2H et le nombre de participants est de 6 max, leur nombre est fonction des besoins.
- La check-liste doit être impérativement signée par l'encadrant en fin de séance d'évaluation/formation.
- La durée de validité du Passeport Pour l'Autonomie est illimitée.

## 3. Contenu des séances

- Présentation de la séance, réponse aux questions (10 mn), récupération de la check-list remplie par les adhérents.
- Observation et régulation individualisée (30mn) : escalade libre, échauffement, le moniteur observe, intervient au coup par coup (il coche la check-list à titre provisoire).
- Exposé théorique et participatif (30 mn) : le moniteur s'appuie au maximum sur les compétences des participants pour les valoriser, et leur permettre un meilleur apprentissage. Points abordés (à détailler par les moniteurs sous forme de cours et éventuellement sous forme de document à fournir) toujours en lien avec la singularité de l'escalade en SAE : chaîne d'assurage (dans l'ordre : matériel, élasticité, résistance, force de choc, facteur de chute), effet poulie (spécificité du mur avec l'absence de frottement), sens du mousquetonnage, parade, assurage dynamique, vérifications mutuelles, originalité du mur (proximité du sol, pollution visuelle et sonore, descentes, moulinette dans les devers...).
- Pratique : le vol, assurage et chute, démonstration et mise en situation (30 mn).
- Escalade avec évaluation et régulation du moniteur qui coche définitivement la check-list (40 mn)
- Bilan collectif et échange (points retenus essentiels) et au besoin bilan individuel si échec.... (10 mn)
- Le BE récupère les check-lists, les signe, et les remet au référent SAE.

## 4. Remise du PPA

- Au vu de la check-list d'évaluation des compétences dûment signée par le BE ou de la photocopie du diplôme requis au §1, le référent :
  - Enregistre l'adhérent titulaire du PPA dans le registre ad hoc
  - Classe la check-list et les attestations de diplôme
  - Appose sur la carte d'adhérent la pastille « PPA » qui attestera de l'obtention du Passeport Pour l'Autonomie.